

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 58, rue Caspar-Mathias Spoo à Esch-sur-Alzette se caractérise comme suit :

Les plans de construction de l'immeuble sis 58, rue C-M Spoo, dans le quartier Brill datent de 1933 et portent le titre « Wohnhaus Castagna ». L'immeuble présente un mélange d'éléments modernistes et traditionnels typique pour l'architecture des années 1930 au Luxembourg (CAR).

L'immeuble situé au numéro 58 s'intègre dans un ensemble représentatif et cohérent de maisons de maître de la rue Caspar-Mathias Spoo à Esch-sur-Alzette (TYP). L'aspect d'ensemble est renforcé par l'installation de jardinets et de murets à l'avant des maisons. Ces murets sont loin d'être aléatoires, ils ont été soigneusement planifiés en même temps que la construction des maisons pour délimiter la propriété privée de l'espace public. Cette composition est caractéristique pour les ensembles de cette époque et instaure un rapport intéressant par rapport à l'espace-rue. Il s'agit d'un ensemble de maisons de maître dont la construction s'étend sur plusieurs années

Dans la maison numéro 58, de nombreux éléments d'origine sont encore présents, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur : la situation d'entrée avec la porte d'entrée en fer forgé, l'escalier et l'auvent, les fenêtres en bois, la charpente, les parquets et portes intérieures, les carrelages, les carrelages d'origine, l'escalier en bois etc (AUT). La façade avant est d'un style épuré présentant des éléments Art Déco tout en gardant une volumétrie et un agencement traditionnels.

La maison est authentique et caractéristique pour son époque de construction. Elle a gardé ses traits architecturaux typiques et n'a connu que très peu de changements nuisant à la substance historique, qui est donc toujours intacte. La maison transpose le style de l'époque de manière exemplaire et est donc un témoin et des document d'une époque. Ainsi, les critères d'authenticité, de type de bâti et de construction caractéristique pour son époque de construction sont remplis.

La maison témoigne en outre de l'histoire sociale et locale et constitue un important élément de l'urbanisme d'Esch-sur-Alzette. Ainsi elle mérite d'être protégée pour son intérêt architectural et historique de même que pour ses qualités urbanistiques et esthétiques.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 58, rue Caspar-Mathias Spoo à Esch-sur-Alzette (no cadastral 1467/11032).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Christine Muller, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 9 décembre 2020